

Les résidents du Nouveau-Brunswick sont fortement en faveur du consentement présumé au don d'organes

La Nouvelle-Écosse vient d'adopter une loi qui en ferait le premier endroit en Amérique du Nord à adopter le consentement présumé en ce qui concerne le don d'organes.

En vertu de cette loi, sauf si elles exercent l'option de refus, toutes les personnes se trouvant en Nouvelle-Écosse seraient considérées comme des donneurs potentiels d'organes.

Au Nouveau-Brunswick, 83 pour cent des résidents seraient en faveur de l'adoption d'une loi semblable.

« Le Nouveau-Brunswick appuie fortement ce genre de loi, a déclaré Stephen Moore, vice-président de MQO Recherche. Cet appui est fort dans chaque région et dans chaque groupe démographique. »

MQO a demandé aux résidents du Canada atlantique s'ils appuieraient une loi semblable dans leur province :

1. Terre-Neuve et Labrador : 83 pour cent
2. Nouveau-Brunswick : 83 pour cent
3. Île-du-Prince-Édouard : 79 pour cent
4. Nouvelle-Écosse : 75 pour cent

« Nous constatons un léger déclin de l'appui lorsque l'âge des gens augmente, explique M. Moore. Une grande majorité de personnes de plus de 55 ans appuient cependant le consentement présumé au don d'organes. »

Demandes des médias :

Stephen Moore
smoore@mqoresearch.com
902 210-5379